



## Communiqué de presse :

## L'ENTREPRISE PIERREFEU A LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE!?

Tel était le titre des articles parus le 25 juin 2013 dans le Dauphiné Libéré suite à la visite de l'entreprise dans la zone artisanal de Vernoux des conseillers généraux, Martine FINIELS et Laurent UGHETTO, chargé de l'économie, accompagnés par Dominique CHARVET, directeur du service économique et Romain DELEUX, assistant parlementaire de Pascal TERRASSE. « Un fleuron, diront-ils en cœur... »

Mais que masque ce bel unanimisme, quelle réalité sociale, quelles relations de travail ?

Mars 2011, une première grève pour le paiement de toutes les heures de travail (1 heure 30 à l'as chaque par ouvrier!) pour la dignité, le respect du code du travail et de la convention collective.

Un protocole de fin de conflit négocié entre la CGT et l'employeur, donnera raison aux salariés.

Mais c'est sans compter sur l'acharnement de Monsieur PIERREFEU qui s'assoira allègrement sur le texte qu'il a signé, afin de ne pas appliquer le compromis trouvé.

Juin 2013, à l'époque de ces articles dithyrambiques, l'employeur organise le soir une réunion du personnel où notre délégué syndical est pris violemment à partie.

Le 19 juillet suivant, à l'occasion d'une réunion avec l'avocat de l'entreprise, Maître VIELJEUF du cabinet CAP CONSEIL de Valence (idem Clément Faugier...) toujours sur l'application du protocole de fin de conflit de 2011, nous organisions à midi un rassemblement de solidarité devant l'entreprise, avec barbecue et musique. Devant nous, Monsieur Christian PIERREFEU dansait « en nous faisant des doigts d'honneurs »!

Jugements au conseil des prud'hommes d'Annonay, reconnaissance du caractère professionnel d'une tentative de suicide d'un salarié par la sécurité sociale et les juridictions du contentieux, reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur par ces mêmes juridictions... les manquements répétés de l'employeur au droit du travail et au droit de la sécurité sociale, sont avérés.

Le 15 mai 2014, le tribunal correctionnel de Privas condamne la SAS PIERREFEU pour travail dissimulé, suite à un procès-verbal établi par l'inspection du travail de Haute-Loire, pour l'emploi de faux artisans sur le chantier de construction de l'EHPAD de Saugues (appel a été interjeté de cette décision où nous sommes parties civiles). D'autres affaires pénales à l'encontre de la SAS PIERREFEU et de ses dirigeants sont toujours en cours devant cette juridiction pénale.

Le 3 décembre 2014, le tribunal d'instance d'Annonay annule d'une part les élections organisées à la va-vite chez PIERREFEU MPI et d'autre part surtout, reconnaît l'existence d'une unité économique et social entre les diverses sociétés de PIERREFEU pour l'exercice du droit syndical et la mise en place d'un comité d'entreprise commun (comme moult entreprises, véritable sport national, PIERREFEU créait chaque fois de nouvelles sociétés afin de s'exonérer du seuil de 50 salariés et des obligations qui en découlent, n'en déplaise à Emmanuel MACRON, Manuel VALLS et François HOLLANDE).

Ces jugements n'étant pas contestés, les organisations syndicales représentatives des travailleurs CFDT, CFE-CGC et CGT sont réunies le 12 février dernier à l'invitation de l'entreprise pour la négociation du protocole d'accord préélectoral en vue des élections professionnelles fixées au 24 mars 2015 dans ce nouveau cadre. C'est alors qu'à l'issue de la réunion, notre délégué syndical CGT est à nouveau et devant témoins, victime de menaces et d'agression de la part de l'employeur, ce qui sera attesté par l'ensemble des présents. Une nouvelle plainte a été déposée à la gendarmerie, attestations et certificats médicaux à l'appui. Nos organisations syndicales représentatives des travailleurs se sont une nouvelle fois constituées parties civiles dans l'intérêt collectif des travailleurs.

Mais nous ne nous laisserons pas détourner de notre but : le respect des droits des salariés de PIRREFEU et de leur dignité !

Pour cela nous les appelons à venir sur les listes CGT, à voter pour celles-ci le 24 mars prochain, afin de mettre en place un véritable comité d'entreprise, ainsi qu'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, tant il y a d'amélioration de travail à apporter aux relations de travail moyenâgeuses qui règnent dans cette entreprise.

Nous ne pouvons admettre que les libertés fondamentales, au premier rang desquelles le droit syndical et la représentation du personnel, garanties par les lois de la République, s'arrêtent aux portes de l'entreprise PIERREFEU.

Oui, nous aussi, nous étions Charlie, le 7 janvier dernier...

Rassemblement de solidarité envers les travailleurs, le 4 mars 2015 à 17 heures Devant les portes de l'entreprise PIERREFFEU à VERNOUX EN VIVARAIS

Venez nombreuses et nombreux

Privas, le 25 février 2015